

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 11 février 2016 à 19h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

Cette session fut convoquée par le maire afin de traiter des sujets ci-après mentionnés. L'avis de convocation a été remis par courrier ou en main propre à chaque membre du conseil municipal. L'ordre du jour est le suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement des routes
4. Chemin St-Rémi – Demande d'accréditation pour les hébergeurs
- 5.1 Chemin St-Rémi – Demande CPTAQ
- 5.2 Chemin St-Rémi – Attestation à la règlementation municipal
6. Mandat avocat – Plan cadastral
7. Mandat arpenteur – Plan cadastral
8. Levée de l'assemblée

SONT PRÉSENTS : MESDAMES : Edes Berger, Géraldine Chrétien et Gilberte Potvin

MONSIEUR : Gilles Demeules

ABSENTS : Mme Charline Chabot et M. Roger Durette

Ainsi que Mme Valérie Potvin, directrice générale.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

33-02-2016 : OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la réunion. Et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Accepté par _____ maire.

34-02-2016 : RÈGLEMENT POUR LES ROUTES

Ce point est remis à une date ultérieure.

Accepté par _____ maire.

35-02-2016 : CHEMIN ST-RÉMI – DEMANDE D’ACCRÉDITATION POUR LES HÉBERGEURS

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d’Albertville mandate le Chemin St-Rémi afin que les responsables puissent s’occuper de faire les demandes d’accréditation pour les hébergeurs qui seront sur le territoire d’Albertville.

Accepté par _____ maire.

36-02-2016 : CHEMIN ST-RÉMI – DEMANDE CPTAQ

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité d’Albertville dépose une demande d'autorisation, à la CPTAQ, pour que les deux établissements, situés en zone agricole et désirant devenir hébergeurs pour le Chemin de St-Rémi, puissent être conformes avec la réglementation municipale.

Accepté par _____ maire.

37-02-2016 : CHEMIN ST-RÉMI – ATTESTATION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d’Albertville confirme qu’il y a un établissement, agissant comme hébergeur dans le cadre du Chemin St-Rémi, conforme à la réglementation municipale. La municipalité à donner des mandats nécessaires pour que le plan d’urbanisme et le règlement de zonage puisse rendre conforme les autres hébergeurs. Toutefois, cette attestation n’enlève en rien l’obligation de vérifier la conformité auprès de la CPTAQ.

Accepté par _____ maire.

38-02-2016 : MANDAT AVOCAT – PLAN CADASTRAL

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de mandater Me Marie-Claude Lambert de la firme Cain Lamarre pour effectuer les démarches nécessaires afin d’obtenir les signatures nécessaires, auprès de M. Émilien Paquet, pour le plan cadastral du chemin privé situé sur sa propriété (lot 5 246 781).

Accepté par _____ maire.

39-02-2016 : MANDAT ARPENTEUR – PLAN CADASTRAL

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de mandater Bernard & Gaudreault, arpenteur-géomètre pour refaire le plan cadastral du chemin privé situé sur sa propriété (lot 5 246 781).

Accepté par _____ maire.

40-02-2016 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 30 min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière